

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU JEUDI 21 JANVIER 2021 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. MARQUET (pouvoir du titulaire M. POUZERAT)
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PÉRICHON. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. BARTOIS (pouvoir du titulaire M. GAUD)

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1/ ORGANISATION DES SÉANCES DE CONSEIL EN VISIO.

Monsieur le Président présente en ce début de séance, l'organisation des conseils en visio afin que chacun puisse s'exprimer et connaître le mode de fonctionnement de ces séances qui peuvent se tenir complètement en visio ou en réunion mixte (présentiel + visio) comme c'est le cas pour cette séance. Tous les délégués communautaires reçoivent par mail la convocation et l'information que cette réunion peut être suivie à distance par visio. Chacun doit confirmer, par retour de mail, sa présence ou son absence en séance afin d'identifier les élus qui souhaitent participer en visio. Il leur sera demandé de bénéficier d'une bonne connexion internet et d'un micro pour pouvoir s'exprimer au cours de la séance.

Un appel nominal des participants connectés sera fait, ils signaleront oralement leur volonté de participer et exprimeront oralement leur vote chacun leur tour. En cas de problème technique au cours de la séance coupant la connexion, une pause sera faite en attendant la reconnexion et une communication téléphonique sera établie avec un technicien. Le caractère public des séances est assuré par une diffusion en direct sur Facebook, qui ne sera accessible que pendant la séance.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité ces nouvelles dispositions qui seront annexées au règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Communautaire.

1 Bis/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Conclusion d'un bail pour la location d'un bureau au TELECENTRE à l'agence ACTO INTERIM (VICHY) pour la période du 15 octobre 2020 au 10 décembre 2020, moyennant un loyer de 25 € par demi-journée.
- Ajout à la grille tarifaire du FABLAB des ateliers de Noël au tarif de 7 €.
- Signature de l'avenant N°1 au marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la piscine de LAPALISSE, conclu avec la société D2X, pour prolonger la durée d'exécution de 9 mois.
- Attribution à l'entreprise de Monsieur Laurent FAURE d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 4 000 € pour la reprise de la boulangerie LAPENDRY, 12 rue de la Fraternité à LAPALISSE.
- Conclusion d'un bail pour la location d'un bureau au TELECENTRE à l'agence ACTO INTERIM (VICHY) pour la période du 14 janvier 2021 au 25 mars 2021, moyennant un loyer de 25 € par demi-journée.
- Conclusion avec la société E-SY COM d'un contrat de prestation de service à compter du 09/01/2021 pour une durée d'un an et d'un montant de 1 695 € HT. Ce contrat fait suite à l'engagement du Conseil Départemental de l'Allier fin d'année 2020, il permet à tous les artisans et commerçants du territoire d'avoir un accès gratuit à la plateforme Ma Ville Mon Shopping, ils pourront valoriser leurs produits en ligne et ainsi développer le commerce de proximité.
- Décision de fixer le tarif de location d'un bureau individuel de la Maison France Services à 80 € TTC la journée.

2/ ACCUEILS DE LOISIRS – ANNÉE 2021 – RECRUTEMENT DES ANIMATEURS.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le recrutement d'animateurs extérieurs en qualité de vacataires, chargés de mettre en œuvre, animer et encadrer les activités des accueils de loisirs durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2021.

3/ CAMPINGS – RECRUTEMENT DES SAISONNIERS.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise le recrutement d'agents non titulaires, pour les postes de gardien du camping de Lapalisse et agent d'entretien pour le camping de Bert, durant la saison estivale 2021, du mois d'avril au 12 octobre 2021.

4/ OFFICE DE TOURISME DE LAPALISSE – RECRUTEMENT ESTIVAL.

Prenant en compte l'activité saisonnière plus soutenue à l'Office de Tourisme et la mise en place de nouvelles activités (circuit vélo), de nouveaux produits, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent temporaire du mois d'avril au 12 octobre 2021 en fonction des besoins.

5/ TRANSFERT DE CHARGES ET DE RESSOURCES – RÉCAPITULATIF DES MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021.

Le Conseil Communautaire, après l'approbation des conseils municipaux des 14 communes, adopte de manière définitive l'attribution de compensation de l'année 2021 qui sera affectée à chaque commune adhérente.

6/ FONDS DE CONCOURS POUR LES AMÉNAGEMENTS DE BOURGS ET LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE – PROGRAMMATION 2021.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

- l'attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement du bourg de Saint Pierre Laval, pour un aménagement le long de la RD507 : le montant prévisionnel de la participation de la Communauté de Communes s'élève à 15 411,44 €,
- la mise en réserve du solde de l'enveloppe annuelle, 16 588,56 €, pour les travaux de réhabilitation du patrimoine bâti de caractère, présentés par la Commune d'Isserpent pour la Maison de Froment, dans l'attente de la complétude de leur dossier : transmission de l'étude détaillée des travaux estimés à 1 124 400 € HT, et du plan de financement.

7/ TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à déposer une demande de subvention au titre du DSIL pour l'optimisation du chauffage à la salle de sports et de loisirs Bernard LE PROVOST et pour l'isolation de la toiture de l'école élémentaire Georges Giraud.

8/ CONTRAT DE TERRITOIRE 2021 / 2023 – PROJET DE CONTENU.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'inscription des opérations présentées pour la signature du Contrat de Territoire 2021/2023 à établir avec le Conseil Départemental (le tableau récapitulatif est annexé au présent compte-rendu).

9/ AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ALLIER (ATDA) – CONVENTIONS ASSISTANCE INFORMATIQUE.

Afin de se mettre en conformité par rapport aux règles édictées par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer de nouvelles conventions avec l'ATDA, considéré comme sous-traitant de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » pour les missions :

- d'assistance sur les logiciels de la société COSOLUCE,
- de délivrance de certificats électroniques,
- de mise à disposition d'un dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'État dans le département.

10/ SDE 03 – PLANS DE FINANCEMENT.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le plan de financement présenté par le SDE03 pour le déplacement d'un candélabre en zone d'activités « Près de la Grande Route » (dépose du candélabre, terrassement pour repose et reconnexion au réseau d'éclairage public) ; le coût total des travaux à la charge de la Communauté de Communes s'élève à 1 475 €.

11/ BUDGETS ANNEXES – SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE.

Compte-tenu des conditions spécifiques de fonctionnement de certains budgets annexes et des dérogations applicables, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement de subventions d'équilibre du Budget Général à certains Budgets Annexes :

- 22 000 € au Budget Annexe Hébergements de Loisirs,
- 10 000 € au Budget Annexe Service de Portage de Repas à Domicile,
- 8 400 € au Budget Annexe Multiple Rural à Saint Etienne de Vicq,
- 125 000 € au Budget Annexe ZAE Près de la Grande Route,
- 13 000 € au Budget Annexe Office de Tourisme,
- 20 000 € au Budget Annexe Moulin de la Ville.

12/ TRAVAUX EN RÉGIE INTERNE 2020.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la liste des travaux réalisés en régie en 2020, ils s'élèvent à un total de 9 560,80 € et pourront être intégrés en investissement.

Les travaux réalisés sont :

- l'aménagement de 2 bureaux au 1er étage du TELECENTRE,
- l'électrification du portail de la micro-crèche de Saint Etienne de Vicq,
- la mise aux normes du tableau électrique général au gymnase Bernard LE PROVOST,
- les travaux de réfection de la garderie de l'école maternelle à LAPALISSE.

13/ BUDGET 2021 – ENGAGEMENT D'URGENCE.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'engagement d'urgence des opérations suivantes, dont l'inscription sera confirmée lors du vote des Budgets 2021 en Avril prochain :

- Travaux à la piscine de Bert : 15 000 € TTC
- Création d'un nouveau site internet : 7 100 € TTC
- Equipements pour la Médiathèque : 1 100 € TTC

14/ DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer l'ensemble des dossiers de demandes de subventions possibles et éligibles sur les programmes d'investissement qui seront prochainement inscrits aux budgets 2021.

15/ DECISION MODIFICATIVE N°4 AUX BUDGETS.

Les virements de crédits proposés pour le Budget Annexe Lotissement Communautaire à Lapalisse sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée communautaire ; ils permettent la prise en charge des études géotechniques obligatoires, préalables à la vente des terrains du lotissement, facturées en 2020 pour des lots qui n'ont pas été vendus sur le même exercice budgétaire.

16/ CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONSEILS ET BUREAUX DE L'ANNÉE 2021.

Le calendrier des Bureaux et Conseils envisagés pour l'année 2021 est présenté en séance, il a été transmis par mail aux délégués titulaires.

17/ ÉVÈNEMENTS COMMUNAUTAIRES 2021.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la liste des événements communautaires présentés, programmés en 2021 :

- **Marché de Producteurs de Pays : 28 mai (ou 4 juin) 2021** - Place Leclerc à Lapalisse organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier,
- **5ème Son et Lumière "Lapalisse, Terre des Hommes" : 30, 31 juillet, 1er, 5, 6, 7 et 8 août 2021** - Parc du château de La Palice - organisé en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Lapalisse,
- **8ème Embouteillage de Lapalisse : 8, 9 et 10 octobre 2021** - Pays de Lapalisse.

Pour répondre au questionnement de l'assemblée délibérante, quelques compléments d'informations sont apportés dans ce compte-rendu :

- Les épreuves sportives de l'année en partenariat avec l'association BIGWOOD BOURBONNAIS sont programmées le dimanche 6 juin 2021 avec une épreuve de DUATHLON le matin à destination des enfants à partir de 6 ans et une épreuve de TRIATHLON l'après-midi pour les adolescents et adultes.

- l'intervillage organisé par le Conseil Communautaire des Jeunes : la décision concernant l'organisation de cette année est encore très incertaine compte tenu de la pandémie.

- Pour les logements des agriculteurs actifs ou retraités dont le logement est mal isolé, un accompagnement est mis en place par MSA SERVICES AUVERGNE. Des réunions d'information sur rendez vous uniquement au 07 63 62 41 79 seront organisées à LAPALISSE le jeudi 18 février - Maison France Services - de 9h30 à 12h30 ; d'autres réunions sont programmées le mardi 2 février à partir de 14 heures à LA CHAPELLE - Salle du Pouthier - et le lundi 15 février au MAYET DE MONTAGNE de 9h à 12h - Maison France Services.

18/ QUESTIONS DIVERSES.

A/ ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE LAPALISSE- Rythme scolaire.

Le Conseil Communautaire est favorable à l'unanimité pour le maintien de l'école à 4 jours et pour l'étude de la possibilité d'uniformiser les horaires des 2 écoles en les calquant sur ceux de l'école maternelle actuellement. Ce point sera étudié lors d'un prochain conseil d'école, commun aux 2 écoles, en fonction des possibilités d'organisation du TRANSPORT SCOLAIRE.

À ce propos les élus s'inquiètent du maintien de la gratuité des transports, du fait de l'organisation des transports scolaires par la Région : actuellement 4 départements conservent cette gratuité, il y aura une équité à respecter au niveau régional.

B/ APPEL A PROJETS LEADER - Cofinancement par la Communauté de Communes du projet "ZE BIG ECLOS'IONS.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de soutenir le projet présenté par l'entreprise ECLOS'IONS BY IMPLUS'IONS, dont le siège social est au TELECENTRE, visant à mettre en place un accompagnement individualisé du bénéficiaire par l'utilisation d'un outil innovant (le serious game) et ainsi travailler sur l'ante-crédation des entreprises, vérifier si le candidat a toutes les qualités et capacités requises pour intégrer la Coopérative d'Activités, et ainsi se lancer, en testant son "métier passion".

Un montant des dépenses éligibles de 62 500 € HT est retenu, permettant de bénéficier d'une subvention LEADER de 20 000 €, la participation de la Communauté de Communes s'élèvera à 5 000 €.

C'est la seule entreprise du territoire à avoir répondu à l'appel à projets lancé en fin d'année par le GAL Pays de Vichy Auvergne.

C/ MA VILLE MON SHOPPING.

L'assemblée délibérante est unanime pour reconnaître l'importance de donner un accès à une plate forme digitale aux artisans et commerçants pour leur permettre de mettre en ligne leurs produits. Pour les commerçants qui le souhaitent, des aides et des formations peuvent être proposées : il faut contacter Patrick BODIN, Photographe à LAPALISSE, ou Magalie CARTON, service animation de la Communauté de Communes.

D / BOURSE D'APPRENTISSAGE.

Compte tenu des conditions sanitaires, il n'y aura pas de signature publique des conventions établies cette année pour la bourse d'apprentissage. Monsieur le Président explique que la Chambre des Métiers ni aucun autre organisme n'est en mesure de nous communiquer la liste exhaustive des apprentis sur le territoire. Par conséquent, seuls ceux que l'on connaît ont été contactés. Si des entreprises emploient des apprentis dans les secteurs suivants, elles sont invitées à se faire connaître auprès du service Animation de la Communauté de Communes :

✓ ACTIVITES ARTISANALES

- Métiers de l'alimentation : boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie.
- Métiers du bâtiment : maçonnerie, carrelage, revêtement sols et murs, plâtrerie, peinture, plomberie, installations sanitaires et thermiques, chauffage, couverture, charpente, menuiserie, métallerie serrurerie, travaux d'installation électrique, miroiterie, construction en canalisation et travaux publics.
- Métiers de fabrication : travail du bois, fabrication et réparation de meubles, tapisserie d'ameublement, imprimerie, fabrication et transformation de métaux, fabrication de vêtements, travail du cuir, mécanique de précision, maintenance systèmes mécaniques automatisés, prothèse dentaire.
- Métiers de service : mécanique automobile, carrosserie, peinture automobile, électricité automobile, mécanique agricole, mécanique cycles et motos, motoculture (parcs et jardins), coiffure, photographe, optique, radio-électroménager, fleuriste, nettoyeur apprêteur.

✓ ACTIVITES COMMERCIALES

- Hôtellerie restauration : option cuisine

Pour rappel, la bourse d'apprentissage ouvre droit aux apprentis, au choix, à une bourse de 150 € lors de l'obtention du diplôme préparé, ou à une bourse de 17 000 € débloqué en partie dès l'installation sur le territoire communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

Fait à Lapalisse, le 25 Janvier 2021


J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"